

Modèle de cahier des charges — site web pour collectivité

Le document à garder sous le coude avant de lancer votre consultation.

Comment l'utiliser. Ce modèle n'est pas un texte à lire, c'est une base à remplir. Copiez-le, complétez les passages entre crochets, supprimez ce qui ne vous concerne pas. Les sections marquées « **non négociable** » sont celles qui, mon expérience le montre, vous évitent de vous retrouver prisonnier de votre prestataire dans trois ans. Gardez-les telles quelles.

Préparé par Thinks Digital. Reproductible librement pour votre collectivité.

1. La collectivité et le contexte

- **Collectivité** : [nom]
- **Population / périmètre** : [à compléter]
- **Référent du projet** : [nom, fonction, contact]
- **Site actuel** (si existant) : [URL, et ce qui ne va plus]
- **Budget indicatif** : [fourchette, ou « à proposer »]
- **Échéance souhaitée** : [date]

2. Les objectifs

À quoi doit servir ce site, concrètement ? Évitez « avoir un beau site ». Préférez : informer les administrés, valoriser le territoire, dématérialiser une démarche, etc.

- Objectif principal : [à compléter]
- Objectifs secondaires : [à compléter]
- Publics visés : [administrés, touristes, agents internes...]

3. Le périmètre fonctionnel

Listez ce dont vous avez besoin. Cochez, ajoutez, retirez.

- ☐ Pages d'information (actualités, démarches, élus, comptes-rendus)
- ☐ Agenda / événements
- ☐ Annuaire (services, associations, commerces)

- ☐ Formulaires (contact, signalement, inscriptions)
- ☐ Médiathèque (photos, documents téléchargeables)
- ☐ Cartographie / points d'intérêt
- ☐ Espace dédié (intranet agents, élus)
- ☐ Autre : [à compléter]

4. Les exigences techniques — non négociable

C'est ici que se joue votre indépendance. Ces clauses ne coûtent rien à exiger au départ. Elles valent une fortune le jour où vous changez de prestataire.

4.1 Propriété et licence du code — non négociable

Le code développé pour la collectivité lui appartient, ou est livré sous licence libre (open source). Aucune brique essentielle ne doit rester la propriété exclusive du prestataire d'une manière qui empêche la reprise par un tiers.

4.2 Hébergement et localisation des données — non négociable

L'hébergement est situé dans l'Union européenne, sur un compte dont la collectivité est titulaire. Les données restent la propriété de la collectivité, exportables à tout moment dans un format standard et exploitable.

4.3 Réversibilité — non négociable

En fin de marché, le prestataire remet sans surcoût : le code source complet, une exportation intégrale de la base de données, les accès à l'hébergement, et la documentation nécessaire à la reprise par un autre prestataire. Cette obligation est inscrite au contrat dès le départ.

4.4 Accessibilité (RGAA) — obligation légale

Le site respecte le Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité, avec un audit de conformité fourni à la livraison. Pour un site public, ce n'est pas une option facturable en supplément.

4.5 Protection des données (RGPD)

Le traitement des données personnelles est conforme au RGPD. Le prestataire documente les traitements et n'introduit aucun service tiers de suivi sans accord explicite.

4.6 Documentation et formation

La collectivité doit pouvoir faire vivre son site en interne. Le prestataire fournit une documentation de prise en main et forme les agents concernés.

5. Les livrables attendus

- Site en ligne, conforme au périmètre
- Code source remis à la collectivité
- Accès à l'hébergement au nom de la collectivité
- Audit RGAA de conformité
- Documentation et session de formation
- Modalités de maintenance et de support précisées

6. Critères de sélection suggérés

Au-delà du prix, évaluez : la clarté sur la propriété du code et la réversibilité, les références sur des projets publics comparables, la capacité à former vos agents, et la pérennité des choix techniques (standards, open source) plutôt que les effets de mode.

Annexe — Les six questions à poser à chaque prestataire

Écoutez moins la réponse que la façon de répondre. Un partenaire honnête répond sans hésiter.

1. **À qui appartient le code à la fin du marché ?** → À vous, ou sous licence libre. Méfiez-vous du « socle maison ».
2. **Pouvez-vous m'exporter toute la base de données quand je veux, dans un format standard ?**
→ Oui, sans frais. « C'est en option » veut dire non.
3. **L'hébergement sera-t-il sur un compte à mon nom, en Europe ?** → Vos données, votre compte. Pas « notre infrastructure ».
4. **Que se passe-t-il si je change de prestataire dans trois ans ?** → La question qui révèle tout. Un bon prestataire décrit la réversibilité sans broncher.
5. **Le site sera-t-il conforme RGAA, avec audit à la livraison ?** → Inclus, pas en supplément.
6. **Mes agents pourront-ils gérer le contenu sans vous rappeler ?** → Formation + documentation. « On s'occupe de tout » est une dépendance, pas un service.

Ce modèle vous a été utile ? Si vous voulez en parler avant de lancer votre consultation, le premier échange est gratuit — thinks.digital
